

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples



N° 429 — Mai-Juin 1984

ISSN 0012-6411

Dirigeant du régime d'apartheid

Botha le mal venu

Pendant une partie de mai et début juin, le MRAP s'est mobilisé contre la venue en France de M. Pieter Botha, Premier ministre de l'Afrique du Sud raciste, et sa rencontre avec un représentant du gouvernement français.

Dans le cadre d'une tournée en Europe occidentale, le dirigeant du régime d'apartheid, à la recherche d'une caution d'honorabilité, avait pris pour prétexte une cérémonie dans la Somme, à Longueval, organisée par l'ambassade sud-africaine, à la mémoire des soldats d'Afrique du Sud tués pendant les guerres de 1914-18 et 1939-45.

Or, c'est dans le cadre du Commonwealth britannique que ces soldats ont combattu ; M. Botha et ses amis du Parti Nationaliste s'opposèrent à la lutte de leur pays dans le camp des Alliés ; certains furent même emprisonnés pour leur soutien actif à Hitler ; et aujourd'hui, leur idéologie, leurs pratiques s'inspirent encore du nazisme.

Dans ces conditions, la participation d'un Botha à une telle cérémonie n'est pas moins scandaleuse que la remise d'une médaille à un général SS à Bayeux — qui a suscité l'émotion que l'on sait. Et la présence du Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants apparaissait comme inadmissible.

Le MRAP a pris position vigoureusement. Il a multiplié les démarches, diffusé une pétition, alerté les groupes parlementaires, les associations d'anciens combattants qui sont intervenues, et de nombreuses autres organisations. Avec le MAA et l'AFASPA, il a été reçu au ministère des Relations Extérieures le 29 mai. Il a pris une part active aux manifestations de protestation à Paris, le 2 juin (avec le Collectif des Associations des travailleurs et étudiants africains), à Amiens le 6 juin et à Longueval le 7 juin.

Anniversaire

Comment fêter les trente cinq ans du MRAP

LE 22 mai 1949, au cours d'un grand rassemblement au Cirque d'Hiver, naissait le MRAP. Ou plutôt : renaissait. Car ses fondateurs avaient auparavant milité dans le Mouvement National Contre le Racisme (MNCR) créé sous l'occupation en 1942, organisation clandestine de résistance au nazisme et à ses complices de Vichy.

Le traumatisme du génocide

A travers l'histoire du MRAP, on peut suivre les grandes étapes de l'histoire de France depuis la Libération.

Au lendemain de la guerre, l'opinion traumatisée par le génocide des Juifs, par la découverte des camps d'extermination, des chambres à gaz et des fours crématoires, réagissait avec vigueur à toutes les tentatives de réveil du nazisme, au réarmement de l'Allemagne, au renversement des alliances aboutissant à la « guerre froide ».

L'une des premières campagnes du MRAP fut dirigée contre un film antisémite et xénophobe, **Les Nouveaux Maîtres**, ce qui lui valut un retentissant procès — qu'il gagna.

De cette période, on retiendra aussi la mobilisation massive contre les libérations de criminels de guerre, contre la Communauté européenne de défense (CED), contre le racisme aux Etats-Unis qui se manifesta par l'assassinat légal de plusieurs Noirs, comme Willie Mc Gee et, plus tard, d'Ethel et Julius Rosenberg.

Guerres coloniales et immigration

Puis ce fut le temps des guerres coloniales françaises : celle d'Indochine (1946-1954), celle d'Algérie surtout (1954-1962), qui entraîna la participation du contingent et le recours à des méthodes particulièrement inhumaines. Le MRAP mena une action courageuse et tenace, dont il peut être fier, pour la liberté des peuples, pour la dignité de la France et le respect des Droits de l'Homme.

Avec le développement de l'immigration, dans les années 60, il allait réagir aux conditions effroyables faites à cette main-d'œuvre importée, taillable et corvéable à merci, et travailler à combattre le racisme sciemment entretenu pour justifier cette exploitation éhontée.

Dès mars 1968, le MRAP plaçait la première Journée internationale contre le racisme sous le signe de la défense des droits des immigrés, en premier lieu le droit à un logement décent. Bientôt, la plupart des bidonvilles allaient être remplacés par des « cités de transit »... dont certaines existent encore aujourd'hui.

(Suite page 5.)

**La résistible
ascension de...
Le Pen**

BEAUNE, le 9 avril, plusieurs organisations, dont le MRAP, ont organisé une cérémonie au monument aux morts de la ville : dépôt de gerbe, minute de silence à la mémoire des victimes du fascisme pour protester contre le premier meeting électoral de Le Pen en Côte-d'Or.

ANNECY, le 17 avril, le Père Francis Angelloz, président du MRAP local, a dénoncé « l'arrivée des sauveurs musclés à la Hitler ou à la Pinochet » devant la foule rassemblée pour défilé, à l'appel de dix-sept organisations, contre Le Pen venu poursuivre sa campagne de haine à Annecy.

BORDEAUX, le 19 avril, deux mille personnes ont protesté sans haine, mais non sans passion, à 18 h, place de la République contre la présence de J.-M. Le Pen dans la ville, « **Le Pen, c'est la haine ; Le Pen, c'est la gangrène** ».

LIMOGES, 3 mai, à l'appel du MRAP, de la Ligue des Droits de l'Homme et de quinze autres organisations : manifestation de rue contre la venue de Le Pen (deux mille cinq cent à trois mille personnes).

DIJON, le 8 mai, vingt-six associations, dont le MRAP, manifestent contre la tenue d'un meeting de Le Pen dans la ville. Le choix de la date du 8 mai (victoire sur la barbarie nazie) par Le Pen est ressenti comme une provocation par une grande majorité de démocrates.

VERSAILLES, le 24 mai, à l'initiative du MRAP, de quinze associations ou partis, de personnalités : meeting avec l'intervention d'Albert Lévy, secrétaire général, pour rétablir la vérité sur les déclarations du Front National et pour proposer des actions au niveau local et départemental. □

Faites signer des pétitions demandant à la Haute Autorité que le MRAP puisse intervenir sur Antenne 2 dans le cadre du droit de réponse à l'émission d'une heure offerte à Le Pen, en mars.

Droit et Liberté

89, rue Oberkampf, 75011 Paris

Téléphone 806.88.00

C.C.P. 9239-81 Paris

Directeur de la publication :

René Mazenod

Secrétariat de rédaction :

Véronique Mortaigne

Comité de rédaction :

Bertrand Bary, Gérard Coulon, Dominique Dujardin, Jean-Pierre Garcia, René Mazenod, Robert Pac.

N° de Commission paritaire : 61013

Imprimerie : IM.PO., Paris

FORUM

Nous poursuivons la publication des comptes rendus établis par les rapporteurs des forums qui se sont tenus à l'UNESCO les 26 et 27 mars derniers.

Ce mois-ci deux questions cruciales : l'éducation et, ci-dessous, les droits civiques.

**Rapport présenté par
Adil JAZOULI.**

CE n'est pas évident d'être rapporteur d'un forum qui, en fait, est relativement nouveau dans les colloques et assises contre le racisme. Donc, d'abord, je vous félicite tous qu'un tel forum ait pu avoir lieu, concernant la participation à la vie publique et les droits civiques des immigrés en France. Samedi, il y a eu entre cent et cent cinquante participants avec vingt-huit interventions ; dimanche, il y a eu une centaine de participants avec vingt et une interventions.

D'abord, nous avons abordé les questions relatives à la condition juridique des migrants, des immigrés et de leurs familles en France. Si pas mal de participants ont évoqué les acquis du gouvernement de gauche depuis son arrivée au pouvoir dans ce domaine, à savoir notamment le droit d'association, mais aussi la limitation des cas d'expulsion, néanmoins, ces mêmes intervenants ont signalé des dérapages, des situations discriminatoires qui durent et qui parfois tendent à se développer.

A ce propos, la reconduction aux frontières : plusieurs témoignages attestent que la procédure suivie, même si elle est maintenant du ressort de la justice et non plus de l'administration, donne lieu à des jugements expéditifs et à des bavures.

Il est d'ailleurs recommandé aux différentes associations et aux groupes de collectifs de jeunes d'être très vigilants et d'intervenir chaque fois que c'est nécessaire. L'application de la Loi du 29 octobre 1981 du fait des circulaires de la Chancellerie après la modification de la Loi « Sécurité et Liberté » devient de plus en plus répressive et l'interprétation des textes devient de plus en plus restrictive. Tout immigré devient suspect de se trouver en situation irrégulière. Les contrôles d'identité justifiés par la lutte contre l'immigration clandestine entraînent en fait des contrôles « au faciès », donnent lieu à des opérations spectaculaires et fortement négatives comme celle

de l'îlot Chalon ces derniers temps, et cela nous rappelle de tristes souvenirs.

L'insécurité

Avec beaucoup de sérieux, une grande partie des intervenants demandent aux pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités, face à ces problèmes qui aggravent la situation d'insécurité des communautés étrangères en France et renforcent leur stigmatisation en tant que population allogène suspecte, voire parfois dangereuse pour l'ordre public. Le soupçon va jusqu'à porter atteinte au droit d'asile, car tout demandeur venant plus particulièrement des pays du Tiers-Monde est soupçonné de vouloir contourner les dispositions concernant l'arrêt de l'immigration. Le soupçon de fraude est porté avant même que le dossier soit examiné.

Plusieurs cas aussi l'attestent dans cette perspective, la loi continue d'être discriminatoire, par exemple, en opposant la situation de l'emploi à certains étrangers. Mais cela va plus loin quand la loi exclut les étrangers non titulaires d'une carte de résident privilégié des dispositions récentes sur l'indemnisation des victimes, comme si les immigrés étaient moins victimes que d'autres ; nous demandons que cette loi soit généralisée à toutes les personnes, quelle que soit leur origine et quel que soit leur titre de séjour.

**Les dangers
de la décentralisation**

Il faut donc que ce genre de discriminations qui marquent le quotidien des communautés étrangères en France, cesse. Il ne faut pas qu'à la faveur de la loi sur la décentralisation, l'Etat délègue totalement ses pouvoirs aux municipalités concernant les certificats d'hébergement car, d'une ville à l'autre, les pratiques sont différentes, donc arbitraires, fortement soumises aux orien-

Participation à la vie publique et droits civiques

tations politiques locales et aux pressions diverses. Cela est vrai aussi pour le logement, pour l'emploi : certains intervenants attestent des pratiques discriminatoires dans les fichiers d'embauche.

D'une façon générale, des situations inégalitaires, y compris au niveau des droits sociaux, persistent : les droits sociaux élémentaires comme le droit au travail, le logement, la vie familiale et la retraite. Il est certain que ce n'est pas du jour au lendemain que l'on va régulariser toutes les situations, mais il faut dès maintenant s'y atteler, car sinon l'écart va se creuser entre population autochtone et population marginalisée.

La concertation avec les différentes associations d'immigrés a été aussi examinée. En effet, les pouvoirs publics français ont encore l'habitude, et c'est un peu normal, de négocier avec les pays d'origine, alors même que les populations immigrées ou d'origine immigrée ne reconnaissent pas toujours le droit à ces gouvernements de négocier en leur nom. Cela dit, les pouvoirs publics aujourd'hui négocient également avec les associations autonomes des travailleurs immigrés ; mais certains intervenants font remarquer que de telles négociations ont lieu avec certains, pas avec d'autres. Donc, il faut élargir les négociations et les prises de contact à tout le mouvement associatif lié à l'immigration, dans sa grande diversité politique, culturelle et sociale.

Le droit de vote

Vous pouvez imaginer que nos débats dans ce forum ont été largement dominés par les questions relatives au droit de vote. Un large courant dans le forum — je ne sais pas s'il traduit réellement l'état d'opinion de ces Assises — à travers de nombreux intervenants, revendique le droit de vote, ne serait-ce qu'aux municipales. Cependant, pour les militants contre le racisme et pour les droits civiques, que sont beaucoup d'entre nous, certaines observations ne sont pas non plus à écarter. Notamment, certaines personnes, dans le forum, se sont demandé si le droit de vote, en tant que revendication, ne cache et ne cherche pas à cacher d'autres revendications plus présentes aujourd'hui d'ordre social, cultu-

rel, et qui ne sont pas moins importantes. Je pense que c'est une opinion qui traverse une certaine sensibilité immigrée et qu'il faut aussi en tenir compte.

Deuxième type de remarque, c'est notamment un participant antillais qui l'a soulevée et d'autres aussi : certaines communautés d'origine étrangère ou immigrée en France ont le droit de vote ; et pourtant leur situation ne change pas pour autant. Donc, le problème est de savoir dans quelles conditions s'exerce le droit de vote et pas seulement le droit de vote en tant que symbole, en tant que revendication vide de contenu.

Nous sommes tous appelés, militants associatifs, politiques, syndicaux, et pouvoirs publics à réfléchir chacun de son côté et parfois ensemble sur la portée politique, sociale et culturelle d'une telle revendication. Tous ceux qui, dans ce forum, revendiquent entière, et tout en la revendiquant, ils disent qu'il faut préparer l'opinion par des campagnes d'information, par des discussions, des débats nationaux. C'est un fait, aujourd'hui, que la plupart des immigrés et ceux qui sont d'origine immigrée, vont rester en France : il faut donc penser à leur donner une place entière dans la société. L'opinion publique n'est peut-être pas aussi hostile qu'on le pense au vote et à la participation des immigrés aux Municipales, comme pourrait l'attester la participation déjà acquise des immigrés aux élections professionnelles, prud'homales et à la Sécurité Sociale. Par bien des aspects, les immigrés prennent déjà part à la vie politique, professionnelle et sociale en France. Alors, on se pose la question : pourquoi pas pour d'autres élections ?

Beaucoup d'intervenants ont mis l'accent sur le fait qu'il y a là une affaire de volonté politique, et tout simplement aussi une affaire de promesses à tenir. Cette volonté politique, c'est elle qui a fait, dans l'histoire de ce pays-là, que toutes les avancées sociales et politiques ont pu avoir lieu ; et chaque fois, il n'a pas toujours été évident que l'opinion était favorable à ces avancées-là.

Il est vrai, par ailleurs, qu'aucun des participants au forum n'ignore les difficultés juridiques, politiques, institutionnelles et même constitutionnelles que cela pose. Mais beau-

coup ont dit qu'il faut aller dans le sens d'une solution, et qu'aujourd'hui, en disant « ce n'est pas possible », on réduit d'autant la marge de manœuvre, et cela devient en fait de moins en moins possible. Il faudrait donc éviter d'avoir une attitude frioleuse, à l'encontre d'une attitude offensive qui permettrait petit à petit d'obtenir des acquis dans ce sens-là.

Nationalité ou citoyenneté

La carte unique a été citée comme l'exemple d'un pas à franchir vers cette citoyenneté que beaucoup d'intervenants immigrés dans ce forum ont revendiquée, ainsi que les Français d'ailleurs. On a constaté qu'il y a là une certaine ignorance et différentes interprétations de la loi. Nous demandons à tous ceux qui ont la maîtrise des lois, des juridictions, et aux pouvoirs publics, de susciter une très large information concernant les droits de chacun en rapport avec la nationalité et la citoyenneté.

A été posé notamment le problème des jeunes Algériens nés en France après 1963, dont certains refusent qu'on leur impose une nationalité.

En définitive, je pense que les débats de ce forum, de par leur extension à de nombreux domaines qui parfois ne relevaient pas vraiment de la participation à la vie publique, et des droits civiques, prouvent que de tels problèmes, par leurs implications concrètes, touchent à tous les aspects de la vie quotidienne des communautés étrangères en France, à la vie individuelle ou collective de chacun de nous. Je pense que ce débat-là sera suivi par d'autres. En tout cas, je l'espère et je vous remercie. □

Différences

Un numéro spécial consacré aux Assises nationales « Vivre ensemble avec nos différences » est en préparation.

Au sommaire : les forums et leurs débats, les allocutions des personnalités présentes...

École et éducation

Rapport établi par
**Serge BOULOT et
et Danièle BOYZON-FRADET**

LES deux séances ont regroupé entre cent cinquante et deux cents participants. Nous avons entendu sept exposés et quarante interventions.

Comme les organisateurs des Assises le souhaitent ce rapport insistera davantage sur des propositions plutôt que sur des constats.

Dans ce forum, cinq points étaient proposés à la discussion :

- échec et réussite scolaire,
- les langues et cultures d'origine,
- outils pédagogiques et formation des enseignants,
- l'insertion scolaire : enseignants, parents, associations,
- éducation permanente.

En fait, seuls les points 1 et 2 ont retenu l'attention des participants. Un thème non programmé, « l'interculturel », a dominé l'ensemble des interventions.

Echec et réussite scolaire

Les différents discours sur l'échec scolaire des enfants d'immigrés ont des conséquences catastrophiques sur l'école publique. Il est temps d'y mettre un terme.

A ce propos, nous avons fait trois remarques :

— Ces discours peuvent entraîner la démission de certains enseignants face à leur tâche éducative. (Une enseignante a fait remarquer le risque de transformer l'école en une simple « garderie obligatoire »...).

— Les enfants étrangers sont considérés comme ayant des handicaps spécifiques : ces représentations négatives jouent sur les résultats scolaires.

— On dit également que les enfants étrangers font baisser le niveau. On sait les conséquences de telles affirmations sur la fuite des meilleurs élèves (surtout français) vers des établissements privés ou vers d'autres secteurs scolaires et les implications politiques qui y sont liées (en particulier par les dérogations au périmètre scolaire accordées par les mairies). On se rappellera la dernière rentrée scolaire à Fumel (Lot-et-Garonne).

Le forum fait deux propositions : qu'on s'attache davantage à l'analyse de la réussite et de ses conditions ;

que les pouvoirs publics diffusent une très large information auprès des enseignants, parents, enfants, pouvoirs politiques (municipalités en particulier), partenaires sociaux... sur le fait qu'à *niveau socio-économique équivalent, les résultats scolaires sont identiques pour les enfants français et immigrés.*

A ce propos, nous nous étonnons que les travaux du colloque sur les « Perspectives de réussite au-delà des insuccès scolaires » organisé à Bordeaux en février par le ministère de l'Éducation nationale n'aient pas rencontré plus d'écho dans les médias et nous espérons que les services de ce ministère diffuseront largement ces travaux.

Dans la lutte contre l'échec scolaire, il nous a été signalé une expérience intéressante : le rôle très positif du « tutorat » hors temps scolaire conduit par les aînés des enfants scolarisés à l'école élémentaire dans un quartier de Mantes-la-Jolie (Val Fourré). Une question se pose : comment développer ce type d'intervention ?

Les langues et cultures d'origine

Par rapport à ce qu'on entendait il y a quelques années, il n'y a pratiquement pas eu, à l'exception de trois intervenants de nationalité étrangère, (un Algérien, un Espagnol et un Portugais), qui regrettent les termes de la circulaire du 13 avril 1983 du ministère de l'Éducation nationale sur les cours de langue et de culture d'origine, de débats sur cette question. Ce thème a été occulté par les interventions sur l'interculturel.

L'interculturel

Les débats ont suscité trois remarques principales :

— L'interculturel, selon tous les intervenants, recouvre des réalités très différentes.

— Le consensus se réalise autour du fait que l'interculturel doit concerner tous les enfants même si, dans certaines classes, il n'y a pas d'enfants étrangers. Cela nous semble très positif.

— L'interculturel ne prendra sa place à l'école que si la société toute entière le décide et en premier lieu ses responsables politiques, ce qui implique évidemment au préalable la lutte contre les inégalités sociales.

Le forum propose :

Afin que l'interculturel ne reste pas un vœu pieux, une nouvelle morale, il faut lui donner des contours précis, c'est-à-dire certains contenus incontournables, par exemple l'antiracisme, l'éducation aux droits et aux devoirs civiques (il a même été suggéré l'étude du Code civil à l'école). D'autres contenus pourraient être transversaux aux autres disciplines. Ensuite, il faudrait des objectifs opérationnels définis en termes de savoir-faire, des objectifs méthodologiques. Tout cela devant donner lieu à l'objet de nouvelles instructions de la part du ministère de l'Éducation nationale.

De même, il conviendrait de créer et de diffuser des outils pédagogiques adéquats. Il est évident que tout cela devrait s'intégrer à la formation obligatoire, initiale et continue des enseignants. Il a été également suggéré de créer une commission nationale d'examen des manuels scolaires qui serait composée de représentants des pouvoirs publics, d'enseignants, de parents, de syndicats et d'associations.

En conclusion, il paraît fondamental, dans les circonstances présentes, que les pouvoirs publics fassent un choix pour l'école et qu'ils l'annoncent clairement. L'interculturel, qui semble aujourd'hui faire l'unanimité, comporte des risques graves de dérive et en particulier un risque d'éclatement de l'école, éclatement selon les diverses nationalités, les diverses confessions et, pourquoi pas, selon les différentes classes sociales. Il convient que les enseignants aient clairement à l'esprit les objectifs que se fixe la nation pour l'éducation de tous ses enfants, français et étrangers. C'est le seul moyen d'obtenir une action éducative cohérente. □

Différences

Au sommaire de juin :

- La Belgique
- Les bandes dessinées du Sahara
- Le Ku Klux Klan
- Les voyages
- L'Europe

CARNET

**A.-M. Goguel,
Chevalier de l'Ordre
national du Mérite**

Les insignes de chevalier de l'ordre national du Mérite ont été remis, le 4 mai, à Anne-Marie Goguel, membre du Bureau national du MRAP, par Albert Lévy, secrétaire général. La cérémonie a eu lieu à la faculté de Théologie protestante en présence de son doyen, le pasteur André Dumas, membre du comité d'honneur du MRAP.

Ce fut l'occasion, pour Albert Lévy, de souligner le rôle de « la branche protestante de notre famille anti-raciste, l'une des composantes durables de ce pluralisme qui nous est si précieux ».

Diverses personnalités étaient présentes, notamment Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale ; Rolande Perlican, sénateur communiste ; Michel Gond et M. Landré, pour la CGT ; des universitaires : Marianne Cornevin, Hélène Gratiot-Alphandery, Elisabeth Labrousse, Viviane Isambert-Jamati ; pour le MRAP : François Grémy, président, George Pau-Langevin et Charles Palant, vice-présidents, l'abbé Jean Pihan, et de très nombreux amis de la récipiendaire.

D'autres s'étaient excusés : le ministre Pierre Bérégovoy et Mme Geor-

gina Dufoix, secrétaire d'Etat, André Lajoinie, Bertrand Delanoé et Georges Sarre, député, Franck Sérusclat, sénateur, Mgr Jean Vilnet, président de la Conférence épiscopale française, le Grand Rabbín de France, Samuel Sirat, le pasteur Jacques Maury, président de la Fédération Protestante, André Costes, secrétaire de la Commission Episcopale des Migrations, Jean Maire, président du CLAP, Christian Nguyen, Michel Piccoli, Albert Jacquard, Marie-José Chombart de Lauwe, l'abbé Pierre Toulat, le pasteur Maurice Voge, Stanislas Mangin, Jean Suret-Canale, Madeleine Barrot, Serge Kriwkoski, Suzanne Monnerie, les comités locaux du MRAP de Beaune, Dijon, Mâcon...

Animatrice du comité local de Dijon, maître-assistante en sciences de l'éducation à l'université de cette ville, Anne-Marie Goguel y a organisé trois colloques sur les problèmes de l'éducation des enfants de migrants et de l'éducation interculturelle. Elle participe à l'activité de l'Association francophone d'éducation comparée.

Comme enseignante, elle a vécu un an en Argentine, dix ans à Madagascar ; elle s'intéresse particulièrement aux problèmes du Tiers-Monde.

Anne-Marie Goguel a publié un très grand nombre d'articles, fait de nombreuses interventions publiques. Elle est l'auteur, avec Pierre Buis, du livre **Chrétiens d'Afrique du Sud contre l'apartheid** (1978) et du chapitre **L'éducation, rouage de l'apartheid** dans l'ouvrage collectif réalisé par le MRAP en 1977, **La France et l'apartheid**.

Répondant en militante et en chrétienne

à l'allocution d'Albert Lévy, elle a insisté sur les questions nouvelles que pose l'action du MRAP face aux méthodes utilisées par les racistes dans la France de 1984. □

Installation de Xenakis, le 4 mai 1984, à l'Académie des Beaux-Arts

Iannis Xenakis, membre du comité d'honneur du MRAP, a été élu dans la section musicale au fauteuil de Georges Auric.

Nous tenons à le féliciter publiquement et à rappeler sa participation à la résistance grecque, à la construction du Pavillon de la France à l'Exposition internationale de Bruxelles, sa collaboration avec Le Corbusier, Georges Auric, Olivier Messiaen. Architecte de la musique, musique de l'architecture... □

LE RACISME EN JUSTICE

● La balance

Une plainte avec constitution de partie civile déposée par le MRAP le 23 mars 1984 contre M. Touzaa, directeur de publication du bimensuel **info 15**, en raison des propos contenus dans le numéro des 14 et 15 juillet 1983 où les étrangers étaient rendus responsables du déficit de la balance extérieure. Cette initiative intervient après la décision de classement notifiée le 6 février 1984 par le Parquet.

Les trente-cinq ans du MRAP (Suite de la page 1.)

Sharpeville...

Au plan de la solidarité internationale, le 21 mars 1960 représente une date-charnière : le massacre de Sharpeville, en Afrique du Sud, suscita en France une profonde émotion, et une manifestation à l'appel du MRAP.

Depuis, notre lutte contre l'apartheid, ce crime contre l'humanité, n'a cessé de se renforcer.

La Loi...

Autre date-clé : le 1^{er} juillet 1972, jour où la loi française contre le racisme est devenue applicable.

Comme le rappelle le livre que le MRAP vient de publier (1), il avait fallu treize années d'efforts soutenus pour obtenir le vote (unanime) de ce texte par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Treize ans : plus du tiers de l'existence actuelle du MRAP !

Et maintenant...

En 1984, l'action du MRAP se poursuit simultanément contre tous les aspects du racisme qui s'étaient présentés jusqu'alors les uns après les

autres. D'une part, en raison de leur persistance et de leur addition, si l'on peut dire ; d'autre part, en vertu d'une prise de conscience : les anti-racistes comprennent mieux maintenant que tous les racismes sont liés entre eux et que leur combat doit être global.

Paradoxalement, alors qu'aucun gouvernement n'a jamais autant fait contre le racisme que celui qui émane des élections de mai 1981, tout ne va pas pour le mieux, bien au contraire : des ambiguïtés et des lacunes se font jour parfois dans le comportement des pouvoirs publics ; mais surtout, l'opposition n'a pas hésité à faire des immigrés un enjeu de sa politique et à dresser contre eux de larges secteurs d'une opinion désarmée, afin d'atteindre, par ricochet, la majorité.

En fonction de ces données nouvelles, le MRAP, toujours attaché à répondre aux nécessités de l'actualité, s'emploie à faire régresser la contamination des esprits, tout en s'appuyant sur toutes les initiatives tendant à transformer les structures et les situations génératrices de tensions racistes. Cette action sans précédent est décisive pour l'avenir.

Ce que vous pouvez faire

Certes, le MRAP n'a jamais eu autant de membres nouveaux, autant de comités locaux. Son magazine **Différences** qui a pris le relais de **Droit et Liberté**, en tant que mensuel destiné à un large public, ne cesse d'étendre son rayonnement.

Mais c'est encore bien peu, par rapport à l'ampleur de la tâche. Célébrer dignement le trente-cinquième anniversaire du MRAP, c'est pour chacun, recruter encore plus d'adhérents, c'est militer activement, c'est savoir répondre aux interrogations et aux préoccupations de tous, c'est implanter toujours mieux le Mouvement dans la vie de la cité.

En trente-cinq ans, nous avons fait beaucoup. Mais il reste beaucoup à faire. □

(1) **Chronique du flagrant racisme.** Editions La Découverte. En vente au siège du MRAP, 89, rue Oberkampf, 75011 PARIS. L'exemplaire : 52 F. Frais d'expédition : 8 F.

Culture

D'un comité à l'autre

● **Dreux**, avril : débat organisé par le MRAP avec Françoise Gaspard après la projection d'un film vidéo sur les jeunes issus de l'immigration. Ce film vidéo a été réalisé par des lycéens.

● **Alès**, 11 avril : exposition et projection du film **A cloche-pied sur les frontières** par le comité MRAP et Terre des Hommes. Débat sur l'insertion des jeunes issus de l'immigration.

● **Vitrolles** (13) : le comité du MRAP (avec d'autres associations portugaises, yougoslaves, etc...) a organisé les 14 et 15 avril une fête interculturelle : « **Les peuples de la Méditerranée en musique** » avec la participation de 16 groupes et chanteurs français et étrangers allant de la guitare classique à la musique carnavalesque d'Occitanie ou aux chants et danses d'Arabie ou d'Israël.

● **Nancy** : le 19 avril, le comité du MRAP célèbre avec l'Association culturelle israélite, la LICRA, l'anniversaire de l'insurrection du ghetto de Varsovie : remarquable exposition de photographies.

Inauguration, le 27 avril, par M. Rosinot (député-maire de Nancy) du boulevard de l'Insurrection du Ghetto de Varsovie. L. Herzberg, du Comité local du MRAP, prononça, devant une nombreuse assistance, une allocution sur

la signification symbolique de cette nouvelle voie à Nancy.

● **Roubaix** : une journée contre le racisme de 14 à 24 heures organisée le samedi 21 avril. Grande fête interculturelle avec expositions, projections, débats, mais aussi sketches, poésie, musique et danse.

● **Agen** : Monique Zaimen, du groupe théâtre, lauréate du concours de poésie organisé par le MRAP, a reçu le prix, qui lui a été décerné fin avril, lors d'une cérémonie amicale au théâtre d'Agen.

Soirée non-stop de 19 h à minuit le 19 avril : une soirée en noir et blanc avec deux chanteurs : le Gabonais Pierre Akendengue et l'enfant du pays Jean-Pierre François, dans un théâtre plein à craquer. Deux hommes différents, mais qui se ressemblent.

● **Clermont-Ferrand** : à la rencontre du monde indien, avec le MRAP et six associations à la salle des fêtes de Vic-le-Comte le 26 avril : projection de films et débat autour de livres réalisés et écrits par Alain Labrousse.

● **Levallois-Cligny** : 4 mai, soirée contre le racisme avec exposition, apéritif-débat, projection du film **En l'autre bord**.

● **Yutz-Thionville** : exposition (du 14 au 20 mai) du comité du MRAP de Metz avec l'Amicale des Algériens sur les traditions nord-africaines pour une connaissance réciproque.

À la M.J.C. de Yutz, du 9 au 20 mai, animation sur le thème « **Vivre ensemble** » avec trois autres associations pour faire comprendre que dans leur écrasante majorité, les immigrés participent au développement de notre société dans tous les domaines. Cette animation vise aussi à faire réfléchir, sans les culpabiliser, ceux qui sont influencés par les campagnes anti-immigrés.

Le quartier d'Outre-Seille a organisé sa seconde fête intercommunauté avec pour objectif bien sûr de « faire la fête », mais aussi de proposer une manifestation interculturelle (musique, théâtre, poésie) à toutes les communautés.

● **Vitry (94)** : Assises locales le 18 mai, à la salle Robespierre : **La vie dans les cités** : comment modifier les comportements. Les jeunes issus de l'immigration.

● **Stains (93)** : Assises locales le 19 mai (avec participation de dix associations) centrées sur trois thèmes : l'habitat, l'entreprise, l'école. □

15 avril. — *Assemblée générale du MRAP-Charente (16) à l'Auberge de Jeunesse d'Angoulême.*

12 mai. — *A Pantin (93). Premier congrès de la Fédération de Seine-Saint-Denis du MRAP avec plus de cinquante délégués et la participation de Gérard Coulon, secrétaire national. Mouloud Aounit a été élu président départemental.*

28 mai. — *Assemblée générale du MRAP du Val-de-Marne (94) à Champigny.*

Création de comités locaux : Antony (92).

AU FIL DES JOURS - AU FIL DES JOURS - AU FIL DE

● **10 avril**. Mouloud Aounit représente le MRAP à la réception organisée par l'ADRI (Agence pour le Développement des Relations Interculturelles) en présence de Mme Georgina Dufoix.

Chil Kozlowski représente le MRAP aux obsèques d'André Wurmsér.

● **12 avril**. Lettre à tous les comités de la République de régions et de départements pour leur faire savoir que le MRAP est prêt à participer aux initiatives qui seront prises dans le cadre de la campagne officielle « **Vivre ensemble** ».

● **15 avril**. Albert Lévy prend la parole à la manifestation organisée par diverses associations à la Bourse du travail de Paris, sous la présidence de P. Paraf, pour commémorer l'insurrection du Ghetto de Varsovie (en 1943).

● **16 avril**. Rencontre d'Albert Lévy avec les responsables du groupe FTP Carmagnole-Liberté, qui souhaitent organiser à Villeurbanne, en septembre prochain, une exposition sur **le rôle des étrangers dans la libération de la**

France pendant la guerre 1939-45.

● **18 avril**. Bertrand Bary et Janine Cuinat-Tripoteau, de la Commission « Tsiganes et Gens du Voyage », J.-P. Chevallier, secrétaire général du CNIN, B. Foucaud, chef du service forains de la CAFRP et Mlle M.-Th. Rochas, sont reçus à l'**ambassade de Yougoslavie** et s'entretiennent d'un soutien possible aux actions de prévention et d'éducation vis-à-vis des jeunes Tsiganes yougoslaves.

● **19 avril**. Albert Lévy représente le Mouvement à la réunion organisée par l'écrivain Martin Gray, en vue d'une campagne de sensibilisation lors des huit émissions inspirées par son livre **Au nom de tous les miens** prévues pour janvier-février 1985 sur TF1.

● **25 avril**. Chil Kozlowski représente le MRAP à la commémoration de l'insurrection du Ghetto de Varsovie, au Mémorial du Martyr Juif.

Albert Lévy, Marianne Cornevin et Nicole Petit participent, au Centre des Nations-Unies, à une rencontre organisée en vue d'examiner la mise en

œuvre du « Décret n° 1 », interdisant l'exploitation et le transfert des matières premières de la Namibie.

● **26 avril**. Conférence de presse du MRAP pour présenter le livre **Chronique du flagrant racisme**, avec Casamayor, qui a préfacé l'ouvrage, Albert Lévy et M^{me} Roland Rappaport.

Albert Lévy participe à la réception du 80^e anniversaire de **L'Humanité**.

● **28 avril**. Dominique Dujardin représente le MRAP à la Journée d'études organisée par le Grand Orient de France sur le bi-centenaire de la Révolution française.

● **3 mai**. Albert Lévy représente le MRAP à une réception organisée par la Ligue de l'enseignement pour la Quinzaine de l'école laïque.

● **5 mai**. Gérard Coulon prend la parole à une conférence de presse de l'Association des « Mères de familles victimes de crimes racistes », en présence d'une secrétaire du cabinet de Mme Georgina Dufoix. Des contacts sont pris pour une rencontre entre l'Association et le MRAP. □